



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

Année scolaire 2012/2013

**Procédure d'admission post-bac**

**Pour en savoir plus**

<p>La procédure concerne l'admission en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPGE</li> <li>- Formations d'ingénieurs</li> <li>- BTS + BTSA publics et privés sous contrat</li> <li>- Classes de mise à niveau hôtellerie/arts appliqués</li> <li>- DUT</li> <li>- Licence 1 ...</li> </ul>	<p>Site du Ministère</p> <p><a href="http://www.admission-postbac.fr">http://www.admission-postbac.fr</a></p> <p>(chaque élève doit avoir une adresse électronique ou e-mail / N° INE = N° national sur votre certificat de scolarité ou sur relevé de notes du bac français)</p>
--	---

<p><b>à partir du</b></p> <p><b>3 décembre 2012</b></p>	<p><b>Ouverture du site du Ministère – Information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ JE PRENDS CONNAISSANCE de la procédure et du calendrier fixé.</li> <li>☞ JE CONSULTE la liste des différents types de formations et des établissements qui les accueillent</li> <li>☞ JE M'INFORME sur chacune des formations et sur les établissements qui m'intéressent, en consultant leurs sites, en leur écrivant, en participant à leurs «journées portes ouvertes»...</li> </ul>
---	---

<p><b>1<sup>ère</sup> étape</b> <span style="float: right;"><b>Inscription sur Internet</b></span></p>	
<p><b>du dimanche 20 janvier 2013</b></p> <p><b>au mercredi 20 mars 2013</b></p>	<p><b>Saisie des vœux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Saisie des demandes sur le site <a href="http://www.admission-postbac.fr">http://www.admission-postbac.fr</a> (site élèves, chemin d'accès : Espace Inscription puis Espace candidatures)</li> <li>☞ JE PEUX SAISIR UN MAXIMUM DE 36 VŒUX (12 demandes BTS, 12 DUT, 12 Licences, 12 ou 24 CPGE selon avec ou sans internat...)</li> </ul> <p><b>Attention : le fait d'éditer le dossier vaut validation définitive des vœux, mais vous avez jusqu'au 31 mai 2013 pour éventuellement modifier l'ordre.</b></p>
<p><b>Jusqu'au mardi 2 avril 2013</b></p>	<p><b>Date limite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de modification des dossiers (saisie de notes, lettres de motivation...).</li> <li>➤ de validation des vœux.</li> <li>➤ d'impression des fiches de vœux (une fiche par vœu) et envoi des dossiers-papier pour les établissements qui le demandent en joignant les documents mentionnés.</li> </ul>
<p><b>Du mardi 7 mai au jeudi 9 mai 2013</b></p>	<p>Les élèves pourront vérifier sur le site si leurs dossiers « papier » ou « électroniques » ont bien été reçus par les établissements destinataires. En cas de non réception, le candidat doit faire un nouvel envoi le plus rapidement possible. En cas de dossier incomplet, il doit consulter sa messagerie pour prendre connaissance des pièces manquantes à envoyer le plus rapidement possible à l'établissement.</p>

